

*Le Président du Conseil Exécutif
Député de la Haute-Corse*

PIECE JOINTE N° 6

Ajaccio, le 2 - JUL. 2014

N° 2014/156.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mon courrier d'hier adressé au préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, vous avez bien voulu m'assurer de votre « *totale détermination à ne pas laisser la Corse être victime d'une situation de blocage, en pleine période de haute saison touristique, alors que les pics d'activité du transport de passagers sont imminents.* »

Je vous remercie de vos propos qui viennent en écho à ce que j'ai eu l'occasion de souligner auprès du Premier ministre.

En effet, j'ai appelé l'attention du Chef du Gouvernement sur les retentissements considérables de ce conflit sur la desserte maritime et, au-delà, sur le monde économique insulaire, à l'orée d'une saison estivale dont les retombées sont vitales pour un territoire dont le tourisme constitue l'un des principaux atouts.

Comme je le redoutais et j'avais pu l'indiquer dans ce même courrier, des actions concertées menées par quelques dizaines de personnes au plus, ont bloqué des navires ou des installations portuaires.

Ces atteintes inacceptables aux libertés fondamentales de libre circulation et du travail entraînent des effets majeurs sur l'économie de toute l'île et les troubles et les dommages qui en découlent n'ont reçu qu'un très faible écho auprès de l'État. Je constate, pour le regretter, que malgré mes mises en garde réitérées, la sauvegarde de la liberté des navires et des installations n'a pas été assurée et ne l'est toujours pas à Marseille comme en Corse.

Pire encore, une décision de justice ordonnant la libération du navire le *Kalliste* n'a reçu aucune exécution de la part du préfet des Bouches-du-Rhône. Ce représentant de l'État a, de surcroît, unilatéralement fermé, sous des prétextes fallacieux, l'accès du port de Marseille aux navires de la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), encore libres et chargés de la continuité territoriale entre la Corse et le continent. Il a refusé l'accès aux postes à quai sécurisés 93 et 95 des bassins de la Joliette, alors qu'ainsi les rotations auraient pu se poursuivre sans risque de nouvelle occupation par des personnes étrangères à la CMN.

.../...

Quant au basculement sur le port de Toulon, il est rendu, pour l'heure, par la très mauvaise volonté du préfet du Var, très difficile, voire en pratique impossible.

Malgré les termes de votre courrier, il est regrettable de constater en pareilles circonstances, l'inertie manifeste, sur le terrain, de la part des représentants de l'État pourtant chargés par la loi du pouvoir de police portuaire et garants de l'ordre public. Aussi, je considère que la responsabilité de l'État est engagée, aussi bien sur le terrain de la faute lourde que sur le fondement du risque.

Les conséquences de cette rupture d'égalité devant les charges publiques feront l'objet de recours indemnitaires, et en particulier, du remboursement des sommes engagées liées à l'immobilisation de navires, les droits de port supplémentaires, les pertes d'exploitation, les retards dans l'acheminement des marchandises, la prise en charge des passagers etc ...

Au-delà, sauf à ce que la situation évolue favorablement dans les toutes prochaines heures, les conséquences de cette prise en otage de la Corse, de ses habitants, de son économie, au profit d'un risque très hypothétique de mouvements sociaux sur le port de Marseille, devront être tirées. Pour ma part, je le ferai en rendant publics mes récents échanges épistolaires avec l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Et de mon cordial et sincère souvenir.



Paul Giacobbi

Monsieur Bernard Cazeneuve
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris